



Suppression de sujets et de comptes ?

Par **beatles**, le 30/04/2025 à 08:00

Bonjour,

Qui a intérêt, tel un tartufe, à supprimer incognito, ce sujet gênant dont la publication initiale (trame) date du 03/03/2025 ?

À moins que ce ne soit le fait d'un protecteur-modérateur supplétif qui me serait hostile (rancune) au point de n'avoir de cesse de réclamer mon exclusion...

Préambule :

[quote]

Comme rappelé dans le sujet « Le racisme sur Légavox ? (censuré ?) » en cas de suppression du présent, par celui qui a un intérêt personnel à le censurer, je le réitérerais autant de fois qu'il faudra ; de toute façon cette censure, politique de l'autruche, a un résultat contraire au but recherché par son auteur vu qu'à chaque fois le présent se retrouve en tête de liste avec un maximum de visibilité et que, d'où son intérêt, les visites s'ajoutent (la publicité étant faite avec plus de mille lectures.

[/quote]

Comment se fait-il que le sujet « **Delai de contestation d'un PV d'AG** » ait disparu et que le compte d'un de ces intervenant « **Parisien420** » ainsi que les interventions de ce dernier en particulier dans « **Ambiguïté dans le texte d'une convocation à une AG de copropriétaires** ».

Comme, avec Parisien420, nous communiquons aussi par nos boîtes mails voici les textes de trois de ses mails :

7 mars 2025 :

[quote]

Visiblement la discussion a été totalement supprimée, mon compte également puisque je n'arrive plus à me connecter avec mon pseudo et mot de passe. De fait, toutes mes interventions ont disparu, même quand le sujet n'a pas été supprimé (Ambiguïté dans le texte d'une convocation à une AG de copropriété).

Visiblement, je suis devenu indésirable, sans savoir pourquoi et sans que j'en sois averti ce que je trouve un peu cavalier. Même si j'aurais enfreint les règles du forum, j'aurais aimé qu'on me prévienne avant. On apprend de ses erreurs !

Je ne vais certainement pas prendre la peine de contacter les modérateurs / superviseurs pour demander des explications, c'est absolument inutile, et le message que je pourrais écrire

restera lettre morte très probablement.

Bonne continuation à vous !

exParisien420

[/quote]

8 mars 2025 :

[quote]

Je crois que vous n'obtiendrez aucune réponse, et si vous en avez une, vous serez botté en touche (regardez ce qui s'est passé sur votre post sur le racisme).

"La dictature agresse la démocratie" : j'ai le sentiment qu'on est en plein dedans.

Sauf s'il s'agit d'une erreur de manipulation, ce qui reste possible.

Je participe à d'autres forums, dont un depuis plus de 20 ans (qui n'a rien à voir avec la copropriété), je n'ai jamais fait l'objet d'une telle "violence silencieuse".

Il y a de quoi décourager les bonnes volontés, assez rares dans le monde de la copropriété. Je ne vois pas où est ma si grande faute, dans la mesure où j'ai reconnu mon erreur. Toujours est-il que je n'interviendrai plus sur ce forum.

Bonne journée !

[/quote]

9 mars 2025 :

[quote]

Le dernier post (LegaZen) est ahurissant. Les preuves qu'il demande ont été supprimées par la suppression de mon compte (la bonne blague !), si tant est que sa demande soit légitime puisque son premier post sur le forum remonte à moins de 24h, comme vous l'indiquez justement.

Je n'ai pas à justifier de ma bonne foi, et je ne crois pas avoir enfreint les règles. Et si tel avait été le cas, il eût été absolument normal qu'on m'en avertisse avant de supprimer mon compte.

J'espère simplement qu'on ne pense pas que vous soyez @Parisien420 (puisque @Lingénu avait émis l'hypothèse que vous en déteniez plusieurs, et que @LegaZen se pose la même question à mon sujet). Peut-être que Marck.ESP pensait vous atteindre en supprimant mon compte s'il pense que vous êtes @Parisien420....

On est en droit de tout imaginer après tout.

Bref, je ne veux pas vous causer d'ennuis, vous pouvez laisser tomber si vous voulez car vous avez déjà pas mal détricoté l'affaire, et je sais maintenant à quoi m'en tenir.

Bonne soirée !

[/quote]

Je tiens à préciser que Parisien420 n'avait pas enfreint les règles du forum ; il avait simplement voulu défendre calmement son point de vue contrairement à son interlocuteur qui criait (écrire en majuscule), puis avoir reconnu s'être trompé sans que cela calme l'excité, qui lui-même se trompait en en mélangeant une LRE et une LRAR qui ne sont pas régies par les mêmes articles (articles 64-2 et 64 du décret du 17 mars 1967).

Pour la suppression de comptes un membre du forum avancerait que ce serait à cause d'un soi-disant bug, pouvant être corrigé en effectuant un nettoyage du disque dur ; sauf que de précédentes suppressions avait été dénoncées ; ce qui impliquerait que Légavox n'aurait ni essayé de solutionner le soi-disant problème, ni conseillé la dite solution du nettoyage miracle du disque dur.

@janus2fr : si entre-nous il peut exister des différences d'interprétation entre la théorie de la loi et la réalité judiciaire, en revanche il n'en existe pas concernant la suppression du compte de Parisien420 pour lequel vous affirmez et je vous crois, ne pas en être l'auteur, bien que vous soyez l'un des rares membres de la modération à pouvoir le faire : c'est à dire en tant que superviseur... et je n'en vois aucun autre que Marck.ESP qui s'est mis en disposition pour un temps indéterminé et qui semblerait se refaire une virginité sous le pseudo « *LégaZen* » comme l'a fait remarquer avec discernement Chaber, dans le sujet, qui a disparu, « **Assurance vie bénéficiaire** » le 15/03/2025 à 18:55, « *LégaZen alias Marck.ESP* », et qui n'a pu l'être que par quelqu'un qui ne pouvait qu'avoir intérêt à le faire, alors que vous et son auteur n'en avaient aucun. Enfin comme je vous l'ai signalé par la MP votre sujet concernant la disparition suspecte de sujets a lui aussi disparu.

À propos de LégaZen (Visiteur) j'ajouterais deux sujets qui interrogent sur ses capacités :

[La partie réservataire](#)

[Demande information propriétaire militaire en mutation](#) et sa gabegie de réponses utiles.

Ainsi que le cas @AdminDelph soulevé dans le sujet « **Fin des relations sexuelles dans le couple depuis de nombreuses années** » qui a été supprimé :

[quote]

Qui êtes-vous @AdminDelph ?

Comment se fait-il que j'ai reçu le 18/04/2025 à 09:32 une notification, concernant ce sujet, pour une réponse postée par @Marck.ESP, qui en définitive, après avoir cliqué sur « VOIR LE SUJET », serait la réponse de @AdminDelph du 18/04/2025 à 09:33 ?

Est-ce que @Isadore a eu droit à la même bizarrerie ?

Comment se fait-il que vous puissiez modifier la question du sujet de @remiromain711@gmail.com dans le sujet [Recours auprès du doyen des juges ?](#) (Dernière modification : 16/04/2025 - par AdminDelph) alors que vous n'êtes « répertorié » ni comme membre de la modération ni comme administrateur ?

[/quote]

@janus2fr m'ayant précisé, par la MP, que @AdminDelph n'était enregistré ni comme administrateur, ni comme superviseur, ni comme modérateur, il serait intéressant d'avoir l'avis, sur cette bizarrerie, de @Isadore qui est intervenue dans le sujet « **Fin des relations sexuelles dans le couple depuis de nombreuses années** »

» et qui a dû recevoir la même notification précitée le 18/04/2025 à 09:32.

Le silence autour du censeur masqué serait-il un déni comme pour Bétharram ?

Cdt.

Par **Cousinnestor**, le **30/04/2025** à **10:29**

